

Informations de base	
2014/2214(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Stratégie de l'Union pour la région adriatique et ionienne	
Subject 4.70.05 Coopération régionale, coopération transfrontalière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	REGI Développement régional	JAKOVČIĆ Ivan (ALDE)	22/09/2014
		Rapporteur(e) fictif/fictive BOGOVIČ Franc (PPE) GIUFFRIDA Michela (S&D) TOMAŠIĆ Ruža (ECR) PAPADIMOULIS Dimitrios (GUE/NGL) ŠKRLEC Davor (Verts/ALE) D'AMATO Rosa (EFDD)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	ŠUICA Dubravka (PPE)	04/11/2014
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	AFFRONTE Marco (EFDD)	21/11/2014
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	NICOLAI Norica (ALDE)	16/12/2014

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Politique régionale et urbaine	CREȚU Corina	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/06/2014	Publication du document de base non-législatif	COM(2014)0357 	Résumé
17/12/2014	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/09/2015	Vote en commission		
01/10/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0279/2015	Résumé
27/10/2015	Débat en plénière		
28/10/2015	Décision du Parlement	T8-0383/2015	Résumé
28/10/2015	Résultat du vote au parlement		
28/10/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2214(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/8/02161

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE557.188	29/05/2015	
Avis de la commission	PECH	PE552.090	23/06/2015	
Amendements déposés en commission		PE560.789	08/07/2015	
Avis de la commission	AFET	PE557.114	16/07/2015	

Avis de la commission	ENVI	PE557.240	03/08/2015	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0279/2015	01/10/2015	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0383/2015	28/10/2015	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de la Commission (COM)	COM(2014)0357 		17/06/2014	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2016)67		15/03/2016	

Stratégie de l'Union pour la région adriatique et ionienne

2014/2214(INI) - 17/06/2014 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une stratégie européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne.

CONTEXTE : avec plus de 70 millions de personnes, la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne joue un rôle capital dans le renforcement de la continuité géographique en Europe. Elle concerne un ensemble 8 pays que sont l'Italie, la Grèce, la Slovénie, la Croatie, l'Albanie, la Serbie, la Bosnie-et-Herzégovine et le Monténégro mais reste ouverte aux autres partenaires de la région.

Le Conseil européen de décembre 2012 a demandé à la Commission de présenter une stratégie européenne pour la région adriatique et ionienne (EUSAIR) d'ici à la fin 2014.

Cette stratégie a pour objectif général de promouvoir la prospérité sociale et économique durable dans la région en favorisant la croissance et la création d'emplois et en améliorant l'attractivité, la compétitivité et la connectivité de la région, tout en préservant l'environnement et en assurant la bonne santé et l'équilibre des écosystèmes marins et côtiers.

Pour atteindre cet objectif, une coopération serait mise en place entre des pays qui partagent de très nombreux aspects géographiques et historiques.

En renforçant la mise en œuvre des politiques de l'UE existantes dans la région, la stratégie apporterait une valeur ajoutée européenne évidente, tout en offrant à tous les pays participants une occasion d'aligner leurs politiques sur la vision globale de la stratégie Europe 2020.

Elle contribuerait en outre au rapprochement entre les pays des Balkans occidentaux et l'UE, en donnant à ces pays la possibilité de travailler en étroite collaboration avec les États membres en vue d'aborder les enjeux et les opportunités communs propres à la région.

CONTENU : la présente communication présente les besoins et les perspectives de croissance intelligente, durable et inclusive dans la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne. Elle fournit un cadre permettant de définir une stratégie et un plan d'action cohérents au niveau macrorégional, afin d'aborder ces enjeux et opportunités par le biais d'une coopération entre les pays participants.

Défis : la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne est confrontée à une série de problèmes communs. Historiquement, une grande partie de ce territoire a connu des difficultés sur le plan politique et économique et a été touchée par des conflits. Toutefois, l'adhésion de la Slovénie et de la Croatie à l'Union européenne et les perspectives d'adhésion d'autres pays donnent l'occasion de renforcer les liens et de surmonter l'héritage du passé.

Les défis à relever sont de plusieurs ordres :

- **disparités socio-économiques**: il existe, tant au niveau du PIB par habitant qu'au niveau des taux de chômage, des contrastes saisissants entre les pays. Si certaines régions affichent un PIB par habitant 20% supérieur à la moyenne de l'UE et un taux de chômage de 4%, d'autres présentent un PIB par habitant 70% inférieur à cette moyenne et des taux de chômage de 30%;
- **transports**: la région présente d'importants déficits d'infrastructures, notamment entre les États membres de l'UE de longue date et les autres pays, ce qui se traduit par un manque d'accessibilité;
- **énergie**: l'interconnexion des réseaux électriques, qui demeure inadéquate, empêche le développement d'un marché intégré de l'électricité, limite les capacités et empêche l'exploitation rentable des sources d'énergie renouvelable;
- **environnement**: l'utilisation croissante de l'espace marin et côtier par l'homme menace les écosystèmes. Des activités de tourisme non durables ont mis sous pression les ressources en eau, les terres et la biodiversité. De par sa faible profondeur et sa nature semi-fermée, l'Adriatique est en outre particulièrement vulnérable à la pollution;
- **catastrophes naturelles et changement climatique**: outre l'activité sismique intense, la région est également exposée et vulnérable aux incidences négatives du changement climatique;

- **problèmes administratifs et institutionnels**: les capacités au niveau national, régional ou local doivent être renforcées de manière à faire en sorte que les structures soient adaptées à une collaboration avec les homologues transfrontaliers ainsi qu'à une coordination entre les différentes politiques.

Une stratégie de réponse adaptée à ces défis: face à l'ensemble de ces défis communs, la Commission prévoit la mise en place d'un Plan d'action continu et régulièrement révisé, accompagnant la stratégie et élargissant la dimension maritime de manière à y inclure l'arrière-pays. Ce plan est articulé autour de **4 piliers interdépendants d'importance stratégique**:

- la **croissance bleue**;
- l'**interconnexion de la région** (réseaux de transport et d'énergie);
- la **qualité environnementale**;
- le **tourisme durable**.

Le Plan comporterait également 2 aspects transversaux:

1. le **renforcement des capacités**, y compris en matière de communication, pour assurer une mise en œuvre efficace, sensibiliser le public et obtenir le soutien de celui-ci;
2. la **recherche et l'innovation**, pour stimuler l'emploi hautement qualifié, la croissance et la compétitivité. La coopération dans le cadre de réseaux transnationaux peut permettre d'amener des idées sur les marchés et de faciliter le développement de nouveaux produits et services.

En outre, l'**atténuation et l'adaptation au changement climatique**, ainsi que la **gestion des risques de catastrophes**, constitueraient des principes horizontaux applicables aux 4 piliers.

- **Croissance bleue** : dans ce domaine, il est prévu de faire coopérer la Grèce et le Monténégro en vue de stimuler la croissance innovante des secteurs marin et maritime dans la région, en encourageant le développement économique durable, les perspectives d'emploi et les débouchés commerciaux dans l'économie bleue, y compris dans la pêche et l'aquaculture.

- **Interconnexion de la région** : coordonné par l'Italie et la Serbie, ce pilier aurait pour objectif d'améliorer la connectivité en matière de transports et d'énergie dans la région ainsi qu'avec le reste de l'Europe notamment sur le plan des infrastructures et du cadre réglementaire. Une surveillance coordonnée du trafic maritime et des transports multimodaux permettrait en outre d'améliorer la compétitivité.

- **Qualité environnementale** : coordonné par la Slovénie et la Bosnie-et-Herzégovine, ce pilier aurait pour objectif d'améliorer la qualité de l'environnement en rétablissant un bon état écologique des écosystèmes marins et côtiers, en réduisant les pollutions des mers, en atténuant l'imperméabilisation des sols, en réduisant la pollution atmosphérique et en mettant fin à la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes.

- **Tourisme durable** : l'objectif de ce pilier, coordonné par la Croatie et l'Albanie, serait de libérer tout le potentiel de la région en ce qui concerne le tourisme de qualité, innovant, durable et responsable. La diversification des produits et services du tourisme, accompagnée d'actions visant à lutter contre le problème de la saisonnalité, stimulera l'activité des entreprises tout en créant des emplois. Il est également question de commercialiser dans le monde entier une «marque» adriatico-ionienne de produits et services touristiques, ce qui aura pour effet d'accroître la demande.

Une série d'initiatives sont détaillées dans la communication pour chacun des domaines concernés par la stratégie.

Gouvernance : pour faire aboutir la stratégie, il est proposé de renforcer la **coordination** entre pays participants, ainsi qu'entre les différents ministères et les différents niveaux décisionnels dans chaque pays, en favorisant le dialogue politique au plus haut niveau.

Financement : la mise en œuvre de la stratégie implique la mobilisation et l'alignement des mécanismes de financement européens et nationaux pertinents pour les 4 piliers retenus. En particulier, les Fonds structurels et le Fonds européen d'investissement et l'instrument d'aide de préadhésion pour la période allant de 2014 à 2020 fournissent des ressources considérables ainsi qu'une vaste gamme d'outils et de solutions techniques. D'autres fonds et instruments utiles pour les piliers sont disponibles, comme par exemple Horizon 2020, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, le programme LIFE et le programme COSME pour les PME. D'autres ressources existent, notamment via le cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux, la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions financières internationales.

Stratégie de l'Union pour la région adriatique et ionienne

2014/2214(INI) - 28/10/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 560 voix pour, 60 contre et 39 abstentions, une résolution sur une stratégie de l'Union pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne.

Les députés ont salué la communication de la Commission concernant la stratégie de l'Union et le plan d'action qui l'accompagne. Cette stratégie a été créée pour valoriser les interventions des autorités européennes, nationales ou régionales ou du secteur privé, de façon à améliorer considérablement le fonctionnement de la macrorégion.

Le Parlement a souligné les perspectives de la stratégie pour les pays candidats et candidats potentiels dans la région et mis en avant l'importance de fonder la stratégie sur les **principes d'intégration, de coordination, de coopération et de partenariat**, tout en rappelant l'importance du principe des «trois non» (pas de législation, d'institution ou de moyens financiers supplémentaires). Il a salué la participation du Parlement européen aux organes de gouvernance de la stratégie.

La résolution a encouragé toutes les parties prenantes nationales, régionales et locales à s'approprier la mise en œuvre des projets couverts par la stratégie. Elle a souligné l'importance :

- d'une **approche locale** en ce qui concerne les activités de coopération et du modèle de gouvernance à multi-niveaux ;
- d'associer les autorités locales et régionales aux instances chargées des aspects opérationnels de la mise en œuvre de la stratégie ;
- de la **transparence** lors de l'adoption, du suivi et de l'évaluation de la stratégie ainsi que de l'ouverture sans exclusive à la société civile et à tous les acteurs intéressés.

Étant donné l'absence de fonds spécifiques alloués uniquement à la mise en œuvre des stratégies macrorégionales, les députés ont invité les pays de la région à **mettre en commun les fonds** (Fonds structurels, IAP et Fonds européen pour les investissements stratégiques) ainsi que les contributions provenant de sources nationales dans le cadre de la BEI, pour créer une **plateforme financière et d'investissement** à l'appui du financement des projets.

Le Parlement a formulé une série de recommandations en mettant l'accent sur les priorités suivantes :

1) Croissance bleue : la position géographique exceptionnelle et la structure littorale spécifique de la région, associées à sa biodiversité marine particulièrement riche, renferment un **immense potentiel pour la création d'emplois « bleus », les technologies bleues, la pêche et l'aquaculture**, ainsi que pour une meilleure gouvernance maritime et de meilleurs services maritimes.

Les députés ont dès lors plaidé, entre autres, pour :

- des mesures incitatives afin **d'attirer les jeunes** vers le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la région ;
- une coordination et une harmonisation des objectifs de la stratégie, ainsi que des projets communs, avec **les valeurs, principes et objectifs de politique commune de la pêche** ;
- la promotion des différents secteurs de la croissance bleue dans les **programmes de formation** des États membres participant à la stratégie ;
- le regroupement et la **coopération d'entreprises publiques et privées, d'universités, d'instituts de recherche** et d'autres parties concernées dans les secteurs maritimes et marins ;
- le renforcement de la coopération dans le secteur de la **recherche marine et maritime** entre les chercheurs et entre les États membres et les régions impliqués dans la stratégie ;
- la création d'un **label de qualité commun** pour les produits de la mer provenant de la région afin d'accroître la compétitivité du secteur ;
- la protection et la **préservation des stocks halieutiques et des écosystèmes marins**, envisagée comme un objectif primordial de la stratégie ;
- un soutien fort au secteur de la **construction navale**, y compris au secteur de la plaisance, axé sur sa modernisation et sa spécialisation en vue de créer des emplois ;
- un **soutien substantiel aux zones de production, aux jumelages et à la coopération** entre les zones situées dans diverses régions de la macrorégion ;
- l'association du secteur de la pêche et de ses travailleurs aux projets liés, par exemple, au tourisme culturel et historique.

2) Connectivité de la région : la macrorégion a absolument besoin de meilleurs réseaux de transport et d'acheminement de l'énergie entre les pays participants ainsi qu'entre ces derniers et leurs autres voisins. Le Parlement a souligné l'importance de :

- mettre en œuvre des services de **transport durables** qui réduisent les temps de parcours ainsi que de grands projets stratégiques pour l'interconnexion mer-route ;
- **relier les routes de transport maritime et les ports** avec d'autres parties de l'Europe ; les pays participants devraient concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre de projets couverts par le réseau RTE-T actuel et d'autres interventions visant à son extension à l'Europe du Sud-Est/à la côte adriatique orientale ;
- renforcer la capacité du réseau d'infrastructures existant, améliorer les infrastructures maritimes, ferroviaires et aériennes, et développer des autoroutes de la mer au sein de la macrorégion ;
- mettre en place une **infrastructure ferroviaire à grande vitesse** qui assurera l'interconnexion de la macrorégion ;
- réaliser de grands projets de liaison intermodale pour les îles ;
- mettre en place des **infrastructures énergétiques** qui soient en mesure de réduire l'empreinte carbone et de garantir la sécurité énergétique dans la macrorégion ;
- mettre en place d'un **marché du gaz et de l'électricité** performant et interconnecté dans la macrorégion.

3) Qualité de l'environnement : rappelant que la mer Adriatique abrite près de la moitié (49%) de toutes les espèces marines répertoriées dans la Méditerranée, les députés ont appelé à des efforts conjoints pour prendre toutes les mesures nécessaires, notamment l'utilisation de **carburants propres pour le transport maritime** et la logistique, afin de protéger la biodiversité de l'environnement marin.

Le Parlement a également souligné la nécessité **d'agir de manière responsable face à la pollution historique et transfrontalière**, de nettoyer les sites touchés par la contamination industrielle des sols, de l'eau et de l'air et de soutenir les initiatives visant à collecter et recycler les déchets plastiques. Il a demandé la création d'un **centre régional de prévention des catastrophes** ainsi que d'un plan d'urgence conjoint pour les déversements d'hydrocarbures et autres pollutions à grande échelle, afin de créer un système d'alerte rapide en vue d'éviter les catastrophes naturelles ainsi que les catastrophes causées par les activités industrielles ou de transport.

4) Tourisme durable et compétitif : le Parlement a souligné l'importance cruciale du tourisme pour l'économie européenne ainsi que la nécessité de développer de nouvelles approches qui contribuent à **lutter contre la saisonnalité**. Il a demandé que les projets touristiques bénéficient d'un financement accru de la part des Fonds structurels, préconisant notamment :

- d'améliorer les **liaisons routières transfrontalières** afin de renforcer la compétitivité du secteur du tourisme ;
- de favoriser un **tourisme durable** et plus équilibré au niveau des flux dans les différents territoires ;
- de promouvoir des solutions de **mobilité durable** dans le secteur du tourisme, renforçant ainsi la qualité et l'éventail des services touristiques ;
- de développer une **offre touristique diversifiée**, avec des parcs et itinéraires thématiques, du tourisme culturel, rural, de santé, médical, nautique, œno-gastronomique, des conférences et du tourisme sportif, du cyclisme, du golf, de la plongée, de la randonnée, des sports de montagne et de plein air, afin de promouvoir le tourisme tout au long de l'année.

Stratégie de l'Union pour la région adriatique et ionienne

2014/2214(INI) - 01/10/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative d'Ivan JAKOVČIĆ (ADLE, HR) sur une stratégie de l'Union pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne.

Le rapport salue la communication de la Commission concernant la stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne et le plan d'action qui l'accompagne. Il met en avant l'importance de fonder la stratégie sur les **principes d'intégration, de coordination, de coopération et de partenariat**, tout en rappelant l'importance du principe des «trois non» (pas de législation, d'institution ou de moyens financiers supplémentaires).

La stratégie macro-régionale de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne s'inscrit dans la politique régionale de l'Union. Il s'agit instrument propre à favoriser la cohésion économique et sociale et ses principaux objectifs sont la réduction des disparités régionales, la promotion d'une convergence réelle et la dynamisation de la croissance et de l'emploi.

Les députés encouragent toutes les parties prenantes nationales, régionales et locales à s'approprier la mise en œuvre des projets couverts par cette stratégie macro-régionale. Ils soulignent l'importance : i) d'une **approche locale** en ce qui concerne les activités de coopération ; ii) d'associer les autorités locales et régionales aux instances chargées des aspects opérationnels de la mise en œuvre de la stratégie ; iii) de la **transparence** lors de l'adoption, du suivi et de l'évaluation de la stratégie ainsi que de l'ouverture sans exclusive à la société civile et à tous les acteurs intéressés.

Le rapport formule une série de recommandations en mettant l'accent sur les priorités suivantes :

1) Croissance bleue : le rapport souligne que la position géographique exceptionnelle et la structure littorale spécifique de la région, associées à sa biodiversité marine particulièrement riche, renferment un **immense potentiel pour la création d'emplois «bleus»** et pour le développement et la croissance économiques durables et innovants, notamment pour **les technologies bleues, la pêche et l'aquaculture**, ainsi que pour une meilleure gouvernance maritime et de meilleurs services maritimes.

Les députés plaident, entre autres, pour :

- des mesures incitatives afin **d'attirer les jeunes** vers le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la région;
- une coordination et une harmonisation des objectifs de la stratégie, ainsi que des projets communs, avec **les valeurs, principes et objectifs de politique commune de la pêche** ; la protection et la préservation des stocks halieutiques et des écosystèmes marins devrait être envisagée comme un objectif primordial de la stratégie;
- la promotion des différents secteurs de la croissance bleue dans les **programmes de formation** des États membres participant à la stratégie;
- le regroupement et la **coopération d'entreprises publiques et privées, d'universités, d'instituts de recherche** et d'autres parties concernées dans les secteurs maritimes et marins;
- la création d'un **label de qualité commun** pour les produits de la mer provenant de la région afin d'accroître la compétitivité du secteur;
- la protection et la **préservation des stocks halieutiques et des écosystèmes marins**, envisagée comme un objectif primordial de la stratégie;
- un soutien fort au secteur de la **construction navale**, y compris au secteur de la plaisance ;
- l'association du secteur de la pêche et de ses travailleurs aux projets liés, par exemple, au tourisme culturel et historique.

2) Connectivité de la région : la macro-région a absolument besoin de meilleurs réseaux de transport et d'acheminement de l'énergie entre les pays participants ainsi qu'entre ces derniers et leurs autres voisins. Le rapport souligne l'importance de :

- mettre en œuvre des services de **transport durables** qui réduisent les temps de parcours ainsi que de grands projets stratégiques pour l'interconnexion mer-route;
- relier les routes de transport maritime et les ports avec d'autres parties de l'Europe;
- recenser les projets prioritaires apportant une valeur ajoutée régionale et européenne en ce qui concerne les infrastructures;
- mettre en place une **infrastructure ferroviaire à grande vitesse** qui assurera l'interconnexion de la macro-région;
- réaliser de grands projets de liaison intermodale pour les îles;
- mettre en place des **infrastructures énergétiques** qui soient en mesure de réduire l'empreinte carbone et de garantir la sécurité énergétique dans la macro-région.

3) Qualité de l'environnement : rappelant que la mer Adriatique abrite près de la moitié (49%) de toutes les espèces marines répertoriées dans la Méditerranée, les députés appellent à des efforts conjoints pour prendre toutes les mesures nécessaires, notamment l'utilisation de **carburants propres pour le transport maritime** et la logistique, afin de protéger la biodiversité de l'environnement marin.

Le rapport souligne également la nécessité **d'agir de manière responsable face à la pollution historique et transfrontalière**, de nettoyer les sites touchés par la contamination industrielle des sols, de l'eau et de l'air et de soutenir les initiatives visant à collecter et recycler les déchets plastiques. Il demande la création d'un **centre régional de prévention des catastrophes** ainsi que d'un plan d'urgence conjoint pour les déversements d'hydrocarbures et autres pollutions à grande échelle, afin de créer un système d'alerte rapide en vue d'éviter les catastrophes naturelles ainsi que les catastrophes causées par les activités industrielles ou de transport.

4) Tourisme durable et compétitif : le rapport souligne l'importance cruciale du tourisme pour l'économie européenne et demande que les projets touristiques bénéficient d'un financement accru de la part des Fonds structurels. Il préconise :

- d'améliorer les **liaisons routières transfrontalières** afin de renforcer la compétitivité du secteur du tourisme;
- de favoriser un **tourisme durable** et plus équilibré au niveau des flux dans les différents territoires;
- de promouvoir des solutions de **mobilité durable** dans le secteur du tourisme, renforçant ainsi la qualité et l'éventail des services touristiques;

- de développer **une offre touristique diversifiée**, avec des parcs et itinéraires thématiques, du tourisme culturel, rural, de santé, médical, nautique, œno-gastronomique, des conférences et du tourisme sportif, du cyclisme, du golf, de la plongée, de la randonnée, des sports de montagne et de plein air, afin de promouvoir le tourisme tout au long de l'année.